

## LE RÉFÉRENTIEL EUROPÉEN

5

Que faire lorsqu'un produit existant est motorisé ?

Les exigences normatives, notamment celles de sécurité, s'applique à ce cas également. Toutefois, la directive « produits de construction » ne s'applique pas. Seule la directive « machines » s'applique. Celle-ci n'exige pas la réalisation d'un Essai Initial de Type.

Qu'est ce que le « cascading » ?

Le « cascading » est une disposition récemment prise en compte par la Commission Européenne qui autorise des assembleurs à déclarer la conformité de leur fabrication sur la base d'un Essai Initial de Type réalisé par un tiers (fabricant de composants par exemple).

Cette procédure obéit à des règles strictes qui doivent être respectées. Notamment, l'Essai Initial de Type doit avoir été réalisé sur un produit complet et, pour les caractéristiques concernées, par un organisme notifié. L'assembleur doit également utiliser les composants définis par l'organisme tiers.

D'autres exigences sont requises. Une description détaillée de cette disposition est disponible sur le site internet du SNFPSA :

[www.fermeture-store.ffbatiment.fr](http://www.fermeture-store.ffbatiment.fr)

Un essai sur site est-il obligatoire ?

La norme n'exige pas d'essai de mesure des efforts de poussée sur site. Toutefois, cela permet de valider l'installation finale.

## LE RÉFÉRENTIEL EUROPÉEN

6

## ADRESSES UTILES

## SNFPSA

(Syndicat National de la Fermeture, de la Protection Solaire et des professions Associées)

10, rue du Débarcadère  
75852 PARIS CEDEX 17

Tél : 01 40 55 13 00

[www.fermeture-store.ffbatiment.fr](http://www.fermeture-store.ffbatiment.fr)

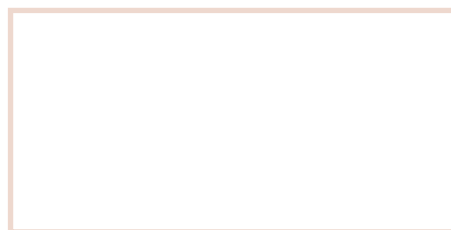
## AFNOR

11, avenue Francis de Pressensé  
93571 Saint Denis la Plaine Cedex

Tél : 01 41 62 76 44 (service Norm'info)

[www.afnor.fr](http://www.afnor.fr)

Ce document réalisé par le SNFPSA  
vous a été remis par :



Crédits photos :

Entreprises : 1 et 2 : Doitrand - 3 : Crawford Hafa - 4 : Hörmann - 5 : Maviflex



PORTES ET PORTAILS  
INDUSTRIELS, COMMERCIAUX  
ET RÉSIDENTIELS



# LE RÉFÉRENTIEL NORMATIF EUROPÉEN

NORME DE PRODUIT NF EN 13241-1

Dépliant  
N° 1

**SNFPSA**

Syndicat national de la fermeture,  
de la protection solaire  
et des professions associées

## LE RÉFÉRENTIEL EUROPÉEN

2

**CONTEXTE**

La norme française NF P 25-362 (« fermetures pour baies libres ») a été remplacée par la norme européenne NF EN 13241-1.

Cette norme s'applique :

- Aux portes industrielles,
- Aux grilles et aux rideaux installés dans les commerces,
- Aux portes de garage,
- Aux portails installés en clôture,
- Aux barrières levantes (sauf celles prévues uniquement pour le passage des véhicules non accessibles au public).

**CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES NORMES**

La norme européenne NF EN 13241-1 est une « norme de produit ». C'est la norme de référence qui renvoie à une série d'autres normes européennes.

Outre celle-ci, les normes les plus importantes sont :

- La NF EN 12604 (aspects mécaniques), et
- La NF EN 12453 (sécurité des produits motorisés).

Les exigences des normes européennes reposent sur la réalisation d'une analyse de risque. Les risques d'écrasement, de coupure, de cisaillement, etc. doivent être évités ou faire l'objet de protection.

## LE RÉFÉRENTIEL EUROPÉEN

3

Les normes européennes sont « performancielles » (elles décrivent les résultats à atteindre et non les moyens à mettre en oeuvre) alors que la norme française était « descriptive » (le respect des moyens décrits dans la norme valait présomption de conformité).

**Des produits utilisant des moyens de sécurité différents peuvent donc être conformes à la même norme européenne.**

Le traitement des risques défini par les normes européennes peut dans certains cas être différent de celui de la norme française NF P 25-362. Il est parfois nécessaire d'utiliser des dispositifs de sécurité supplémentaires et/ou ayant des caractéristiques différentes.

**CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE MARQUAGE CE**

Le marquage CE est le signe visible qu'un produit est conforme à une ou plusieurs directives européennes.

Les produits manuels doivent être conformes à la directive « produits de construction ». Les produits motorisés doivent en plus satisfaire la directive « machines », la directive « compatibilité électromagnétique » et la directive « basse tension ».

La directive « produits de construction » est la seule qui exige la réalisation d'un Essai Initial de Type. Cet essai est en partie réalisé par un organisme notifié.

## LE RÉFÉRENTIEL EUROPÉEN

4

L'Essai Initial de Type a pour but de valider la conformité de certaines caractéristiques du produit et, notamment, celles de sécurité.

L'échantillon soumis à cet essai est choisi par le fabricant. Il doit être représentatif d'une famille de produit. La conformité d'autres produits inclus dans cette famille peut être montrée en référence à cet essai à condition que les configurations de ces produits soient plus « favorables ».

**L'Essai Initial de Type n'évalue que certaines caractéristiques des produits. Les exigences normatives s'applique à l'ensemble des produits et ceci quel que soit leur type de production.**

**QUESTIONS FRÉQUENTES**

Doit-on effectuer une mise en conformité des produits déjà installés ?

Non, la norme européenne ne s'applique qu'aux nouvelles installations et n'a pas d'incidence sur les produits installés selon la norme NF P 25-362.

Un produit installé selon la norme NF P 25-362 n'est pas conforme, par rapport à quel référentiel doit-on le mettre en conformité ?

Un produit doit être conforme au référentiel en cours au moment de son installation. S'il a été réalisé d'après la NF P 25-362, il doit être mis en conformité par rapport à cette norme.

Qu'en est-il de la maintenance ?

Comme précédemment, la maintenance d'un produit doit être réalisée d'après le référentiel réglementaire à partir duquel le produit a été réalisé.